

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante du Comité Olympique Hellénique que nous publions volontiers puisqu'elle met au point la traduction d'un terme grec. (Réd.)

COMITE OLYMPIQUE HELLENIQUE
Athènes, le 6 mai 1957.

Au Comité International Olympique
Lausanne

Messieurs,

Dans votre bulletin No 58 de mai 1957, à la page 11 sous la rubrique « Abstention aux Jeux » il est écrit : « .. qu'il y a bientôt 1200 ans l'EKECHERIA (Paix mondiale), etc. ». Ce même texte est reproduit dans l'édition de langue anglaise, page 47, le terme d'EKECHERIA étant traduit par « World Peace ».

Je me permets de vous signaler que le mot grec EKECHERIA (EKEXEIPIA) ne correspond pas, dans sa traduction, à une « Paix mondiale » mais au terme français de TRÈVE qui est une suspension d'hostilités pour un temps déterminé, c'est-à-dire pendant la durée des Jeux Olympiques. En langue anglaise il correspond à TRUCE qui est « a suspension or temporary cessation, by mutual consent, of hostilities ».

Par contre le dit terme est proprement traduit dans l'article contenant les interviews de Roger Bannister par le professeur Gilbert Murray aux pages 34 (en français) et 69 (en anglais).

Veuillez agréer, etc.

sign. : B. L. Leondopoulos
secr. gén.

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON RÉHABILITE LA FÉDÉRATION ARGENTINE DES RAMEURS AMATEURS

Dans notre bulletin N° 56 du 15 octobre 1956 nous avons publié les importantes sanctions que la F. I. S. A. avait dû prendre contre la Fédération Argentine des Rameurs Amateurs (Asociacion Argentina de Remeros Aficionados) du fait que son Comité Directeur avait — en connaissance de cause — violé les règles de l'amateurisme. Le Comité International Olympique avait alors pleinement sanctionné les mesures prises par la F. I. S. A., à savoir : suspension du dit Comité Directeur et interdiction aux rameurs argentins de prendre part aux épreuves olympiques d'aviron des Jeux de la XVI^e Olympiade de Melbourne,

Nous sommes heureux de publier une décision que la F. I. S. A. a prise en date du 2 mai dernier, rétablissant dans ses droits et prérogatives la Fédération Argentine. En effet, sous la signature de son président, M. Gaston Mullegg, la F. I. S. A. a fait savoir au Comité International Olympique que le

Comité Directeur de la Fédération Argentine a été renouvelé et que celui-ci a déclaré comme étant « non amateurs » tous les rameurs ayant reçu ou accepté des récompenses autres que les prix prévus et autorisés aux programmes des régates. Un membre du Conseil d'administration de la F. I. S. A. s'est rendu en avril en Argentine et a pu constater que les dirigeants de l'A. A. R. A. veilleront désormais que les règles de l'amateurisme soient strictement respectées.

Avec la F. I. S. A., le Comité International Olympique ne peut que se réjouir d'apprendre la fin de ce litige et que les graves mesures prises aient pu être levées. Souhaitons que cet exemple soit salubre et félicitons la F. I. S. A. aussi bien pour son énergique intervention que pour son esprit de compréhension et de confiance envers le nouveau Comité Directeur de la Fédération Argentine, à laquelle nous adressons nos vœux.

EL OUAFI ÉTAIT VICTIME DU SPORT PROFESSIONNEL

Sous le titre La leçon des Jeux de Melbourne nous avons fait paraître, dans notre dernier bulletin N° 58 aux pages 21 et 22, un

article signé de M. Gaston Meyer, rédacteur en chef de L'Équipe. Au haut de la page 22 l'auteur a cité le cas de l'athlète français El